

UNIR : Lu dans la presse



Février 2012

A Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 2 mars 2012

Chers lecteurs,

Voici le 22^{ème} numéro de « lu dans la presse ».

Désormais la Fédération de la Métallurgie a décidé de diffuser cette information à tous ses retraité(e)s, et même en version papier pour ceux qui ne disposent pas d'internet. Nous saluons cette très heureuse initiative, preuve tangible de l'intérêt porté à notre revue de presse

Nous allons pour notre part redoubler d'attention à la sélection des articles, pour le plaisir du plus grand nombre et être dignes de l'honneur qui nous est fait par cette extension de diffusion

Pour nos lecteurs qui lisent la revue sur leur écran d'ordinateur, nous rappelons que la sélection d'un article particulier se fait à partir de la table des matières (Ctrl + clic pour suivre le lien),

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre Castéran

Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader

Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26

Mail : unir@cfecgc.fr – Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Retraites.....	4
REtraite : LA CFDT ravit l'Agirc à la CGC.....	4
Dossier : Rapport 2012 de la Cour des comptes : alerte sur la dette	4
Retraités de la chimie indemnisés.....	4
Retraites "pénibilité" : à peine 1 200 bénéficiaires en sept mois !.....	5
Déficit : "Il faut faire payer les retraitEs"	5
Retraite/60 ans: LES Français n'y croient plus.....	5
Bruxelles prône de retarder l'âge de départ à la retraite.....	5
Les départs à la retraite ont été plus tardifs et moins nombreux en 2011 en France	5
Pour lutter contre l'isolement deS retraités : la Cnav et France Bénévolat deviennent partenaires.....	6
CNAV / Pensions de retraite : vers une augmentation de 1,8 % en Avril 2012 ?.....	6
Santé – Maladie – Dépendance	6
Comment la CNAV agit pour prévenir la dépendance chez les retraités.....	6
La santé : au cœur du débat présidentiel	7
La mammographie reste un outil de dépistage efficace.....	7
NUCLÉAIRE Mort de l'uranium : Areva poursuivi.....	7
L'automédication en progression	7
Les Français craignent d'avoir de plus en plus de difficultés à se soigner	7
Rapport 2012 de la Cour des comptes : les progrès dans le système de soins sont trop lents	8
Permanence des soins : les gardes baissent la garde	8
Amiante : le verdict de Turin "résonne comme un avertissement pour tous ceux qui font passer le profit avant la santé des salariés"	8
Securité Sociale - Mutuelles – Assurances.....	8
Humanis : un géant de la protection sociale est né.....	8
Retraite à l'étranger : la couverture sociale change selon le pays	9
Ce n'est pas gagné pour le secteur optionnel !.....	9
Le financement de la Sécurité sociale en question.....	10
Une mesure au finish pour contenir les tarifs des médecins.....	10
Plus d'un million de personnes ont signé la pétition en ligne de la Mutualité Française contre la taxe sur les complémentaires santé.....	10

Du mieux dans la prise en charge des aides auditives ?	10
Hôpital : les dépassements d'honoraires épinglés	11
Les tarifs des médecins bientôt encadrés.....	11
Malakoff Médéric accusé de détourner un fichier de chômeurs à des fins commerciales	11
Europe – Etranger.....	11
Londres entame la réforme de ses services publics.....	11
Suède - Faut-il autoriser les seniors qui le veulent à travailler jusqu'à 75 ans ?.....	11
Russie - Poutine promet hausse de salaires, aides sociales et baisse des prix	12
Grèce: des coupes dans les retraites	12
Belgique : Un millier de citoyens UE expulsés car ils profitaient de la sécurité sociale	12
UK : le gouvernement souhaite imposer un prix minimum à toutes les boissons alcoolisées	12
Divers	12
TVA sociale : 100.000 emplois vont être créés, selon Bercy	12
Argent des syndicats : l'intégralité du rapport Perruchot.....	13
TVA sociale...ou antisociale ?	13
Loisirs et cadre de vie.....	14
Ma retraite et moi d'Isabelle Le Bouëtté : manuel de survie	14
Retraite au soleil : des français en quête d'une vie meilleure en Thaïlande.....	14
Garde d'enfant. Et voilà les «mamies nounous»	14
Le téléphone	14
Tableau de bord.....	15
Retraite	15
Indice des prix	15
Indice de référence des loyers (IRL).....	16
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} janvier 2012)	16
Epargne règlementée	16
Prêts	16

RETRAITE : LA CFDT RAVIT L'AGIRC A LA CGC

Les Echos – 1er février

Historique. Pour la première fois depuis 1947, la CGC a perdu, hier, la vice-présidence paritaire de l'Agirc, le régime de retraite complémentaire des cadres, au profit de la CFDT. Le conseil d'administration de l'Agirc a élu hier soir Jean-Paul Bouchet à la vice-présidence du régime, par 27 voix sur 40. Il succède à Bernard Van Craeynest, le président de la CGC.

Secrétaire général de la CFDT cadres depuis 2009, Jean-Paul Bouchet est membre du bureau national du syndicat. La présidence de l'Agirc lui reviendra tous les deux ans, en alternance avec Philippe Vivien (Medef).

Ce changement d'époque est le résultat d'un grand mercato des caisses de Sécurité sociale négocié entre syndicats l'été dernier (« Les Echos » du 29 juillet). La CFDT, la CFTC, FO et le patronat, qui ont signé le dernier accord sur l'Agirc-Arrco, ont estimé que la CGC, non signataire, n'était plus légitime pour gérer le régime complémentaire. La CGC a aussi perdu, l'an dernier, la présidence de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, au profit de FO

DOSSIER : RAPPORT 2012 DE LA COUR DES COMPTES : ALERTE SUR LA DETTE

Les Echos – 8 février

Dans son rapport annuel 2012, rendu public le 8 février, la Cour des comptes lance un appel à un effort accru pour tenir les engagements de la France à redresser ses finances.

Ci-dessous des dérapages concernant les retraités

Nouvelle Calédonie : des retraites trop avantageuses. Le rapport de la Cour des comptes dénonce le « caractère particulièrement avantageux du système de retraite en vigueur dans la fonction publique calédonienne ». Bien que l'âge légal de la retraite soit fixé, comme en métropole avant la réforme Sarkozy, à 60 ans, l'âge effectif « est en réalité bien moindre » : 55 ans et demi pour les femmes, 57 ans et demi pour les hommes (en 2009). Les fonctionnaires calédoniens peuvent en effet prendre leur retraite à partir de 50 ans après avoir cotisé 30 ans « et même parfois seulement 24 ans après prise en compte de l'ensemble des bonifications d'âge et de service ».

Résultat, il a fallu puiser dans les réserves de ce régime spécial, passées de 255 millions d'euros en 1998, à leur plus haut niveau, à moins de 84 millions en 2010. Malgré des réformes récentes, les cotisations ne couvrent encore que 93 % des prestations. Age de la retraite, montant des cotisations et des pensions, « une réforme d'ensemble doit être entreprise sans tarder », tranche la Cour. La situation va en effet s'aggraver étant donné la pyramide des âges : un tiers des fonctionnaires actuellement en poste auront atteint l'âge de la retraite vers 2020

Personnes âgées à l'hôpital : des progrès insuffisants. « La surreprésentation persistante des personnes âgées aux urgences hospitalières continue d'attester que la prise en charge en amont reste insuffisamment adaptée », déplore la Cour des comptes. Point positif, le nombre d'hôpitaux disposant d'une unité de lits de court séjours gériatriques a été multiplié par huit entre 2003 et 2010

Avertissement sur la gestion des retraites de l'Etat. Bercy et les ministères employeurs devaient réduire leurs effectifs de 43 % à l'horizon 2010-2011. L'objectif n'a pas été tenu, les effectifs ont été réduits de seulement 32 % (757 postes ont été supprimés sur 2.352). « Une majorité des ministères souhaitent demeurer impliqués » dans l'information, l'aide à la décision pour le départ en retraite et le traitement de la demande de départ alors que le service des retraites de l'Etat serait le mieux à même de fournir aux agents « une information complète et fiable ». La Cour déplore « le maintien de structures redondantes ».

RETRAITES DE LA CHIMIE INDEMNISES

Le Républicain Lorrain – 9 février

La chambre civile du tribunal de Sarreguemines avait condamné, le 10 mars 2009, les groupes Total et Arkema à recalculer l'indemnité de départ à la retraite de 750 anciens de la plate-forme chimique de

Carling Saint-Avoid. Les deux entreprises avaient reçu l'ordre de verser aux retraités un complément d'indemnité prenant en compte la participation, l'intéressement au chiffre d'affaires et l'abondement, sous astreinte de 5 000 € par dossier. Elle avait également condamné les deux sociétés à verser 15 000 € de dommages et intérêts au syndicat CFDT-Chimie, énergie Lorraine.

Total et Arkema avaient interjeté appel de cette décision. Le 19 janvier dernier, la cour d'appel de Metz a confirmé la décision du tribunal de Sarreguemines, en tous points. Cet arrêt pourrait très bien servir de jurisprudence aux 150 000 retraités de la chimie en France.

Pour l'instant, Total et Arkema ne se sont pas pourvus en cassation, mais le délai légal n'est pas encore écoulé

RETRAITES "PENIBILITE" : A PEINE 1 200 BENEFICIAIRES EN SEPT MOIS !

Viva Presse – 10 février

Le volet pénibilité de la réforme des retraites montre ses (étroites) limites. Censé permettre aux salariés ayant eu des conditions de travail pénibles, les exposant par exemple à des nuisances fortes, de partir plus vite en retraite, il n'a permis un départ anticipé qu'à 1 243 travailleurs entre la mise en place de la réforme (01/07/2011) et le 6 février 2012, indique la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). Soit 177 salariés par mois ! Et les pensions versées sont faibles : 790 euros par mois.

Pour mémoire, le gouvernement assurait que son dispositif « retraite pénibilité » bénéficierait à 30 000 personnes chaque année. C'est très loin d'être le cas.

DEFICIT : "IL FAUT FAIRE PAYER LES RETRAITES"

Le Nouvel Observateur – Challenges – 14 février

L'économiste Christian Saint-Etienne, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, membre du Conseil d'analyse économique et chroniqueur à *Challenges* estime que pour assainir les finances publiques et réduire les déficits sociaux il convient de geler l'indexation des retraites et augmenter la CSG sur les pensions.

Même après une telle purge, les retraités français resteraient, selon lui, plus favorisés que dans le reste de l'Europe.

Christian Saint-Etienne vient de publier chez Grasset "L'incohérence française".

RETRAITE/60 ANS: LES FRANÇAIS N'Y CROIENT PLUS

Le figaro – 15 février

Plus d'un Français sur deux (55 %) ne croit pas à un retour de l'âge de la **retraite** à 60 ans et 58 % d'entre eux anticipent même, à terme, un âge légal repoussé à 65 ans, selon un sondage Cecop-CSA publié aujourd'hui. 55 % des personnes interrogées dans cette étude, réalisée pour le Cercle des épargnants, pensent que **la gauche**, si elle gagne les élections de 2012, ne rétablira pas l'âge légal de départ à 60 ans, contre 11 % qui le croient.

29 % pensent que le départ à 60 ans ne concernera que ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans (dans son programme, le candidat socialiste François Hollande a annoncé que ceux ayant débuté leur vie active à 18 ans et ayant cotisé 41 ans, pourront partir à 60 ans, ndlr). Une nette majorité des personnes interrogées (58 %) estime même qu'il sera nécessaire de reporter à nouveau l'âge légal de départ jusqu'à 65 ans. En 2011, ils n'étaient que 30 % à le penser.

BRUXELLES PRONE DE RETARDER L'AGE DE DEPART A LA RETRAITE

Les Echos – 16 février

Dans un Livre blanc sur les retraites, la Commission européenne appelle les Etats membres à poursuivre les réformes et à ne plus du tout financer les préretraites.

LES DEPARTS A LA RETRAITE ONT ETE PLUS TARDIFS ET MOINS NOMBREUX EN 2011 EN FRANCE

Viva – 22 février

En 2011, l'âge moyen réel de départ à la retraite a reculé à 60 ans et 11 mois La retraite à 62 ans, on y est : selon la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav), en 2011, l'âge moyen de départ à la retraite

aura été de 61 ans et 11 mois. En une année seulement, l'âge de départ réel des nouveaux retraités aura reculé de 6 mois.

Les travailleurs en fin de carrière ont en effet vu leur départ reculer de 4 mois – à 60 ans et 4 mois – avec la réforme de 2011 pour ceux nés en 1951. Pour ceux nés en 1952 ce sera 9 mois de plus à travailler...

Déjà aujourd'hui, certains doivent aller au-delà de l'âge légal pour atteindre les 163 (pour ceux nés en 1951) ou 164 trimestres (pour les natifs de 1952) nécessaires.

Tout cela explique sans doute que 630 000 personnes seulement auront pris leur retraite l'an dernier contre 718 000 en 2010 (- 13 %).

Selon la Cnav, les salariés ayant une carrière complète touchent en moyenne une pension de 1 020 euros du régime général (hors retraite complémentaire).

POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES RETRAITES : LA CNAV ET FRANCE BENEVOLAT DEVIENNENT PARTENAIRES

TF1 News – 23 Février

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et l'association France Bénévolat viennent de signer une convention de partenariat pour promouvoir, ensemble, le bénévolat des seniors et agir ainsi en faveur du maintien du lien social des retraités.

CNAV / PENSIONS DE RETRAITE : VERS UNE AUGMENTATION DE 1,8 % EN AVRIL 2012 ?

News-banque – 27 février

Pour compenser la hausse de l'inflation, les pensions retraite sont régulièrement revalorisées par le gouvernement afin de protéger le pouvoir d'achat des retraités. Ainsi, en fonction du niveau d'inflation constaté en Avril 2012, le gouvernement pourra déterminer la revalorisation des retraites applicable dès Avril 2012.

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

COMMENT LA CNAV AGIT POUR PREVENIR LA DEPENDANCE CHEZ LES RETRAITES

News Assurances – 31 janvier

Albert Lautman est directeur de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et explique les mesures engagées par l'organisme pour prévenir la dépendance des personnes retraitées et favoriser leur maintien à domicile.

Qu'est-ce que la Cnav a mis en place pour prévenir la dépendance ?

La Cnav a développé des programmes d'information et de conseil pour l'ensemble des retraités. Nous avons également mis en place des actions collectives de prévention pour les personnes de plus de 70 ans. Nous intervenons enfin pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées socialement fragiles.

En quoi consistent ces actions de maintien à domicile ?

Nous agissons en direction des personnes âgées qui ont de faibles retraites ou qui perçoivent des minima sociaux et qui ne sont pas en situation de perte d'autonomie. Notre objectif est de leur permettre de rester chez elles le plus longtemps que possible. Un évaluateur se rend à leur domicile pour vérifier ce dont elles ont besoin en matière d'aide aux tâches domestiques, d'adaptation du logement, de sécurité ou de lien social. Suite à ces évaluations, nous finançons un plan d'action d'un budget de 3000 € maximum qui peut comprendre des aides traditionnelles comme le ménage ou le portage de repas ainsi que des aides techniques ou des travaux d'adaptation du logement.

Ces actions concernent 300 000 bénéficiaires dont la moyenne d'âge est supérieure à 80 ans. Mais l'action sociale de la Cnav travaille également sur des mesures qui touchent l'ensemble des 13 millions de retraités.

Quelles sont ces mesures ?

Dès la préparation à la retraite, nous informons les personnes sur le bien vieillir et leur prodiguons des conseils. Nous avons notamment réalisé trois livrets avec des conseils sur le maintien à domicile ou les

bons réflexes à avoir lorsque l'on est retraité. Nous menons également des actions collectives de prévention. Pour les personnes âgées de 70 ans et plus, nous organisons, en lien avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) des ateliers sur la mémoire, l'activité physique, l'alimentation ou encore les nouvelles technologies pour rester en lien avec ses proches ; autant de sujets pour favoriser le bien vieillir.

LA SANTE : AU CŒUR DU DEBAT PRESIDENTIEL

Le Monde – 2 février

En 2000, le système de santé français était classé premier par l'OMS. Depuis, il a reculé à la septième place, notamment en raison du développement des inégalités d'accès aux soins. Ces inégalités ont plusieurs déterminants dont deux essentiels : financier et territorial. Ainsi 15 % des français renoncent à des soins pour des raisons financières. C'est 30 % pour ceux qui ne peuvent pas souscrire à une assurance "COMPLEMENTAIRE".

LA MAMMOGRAPHIE RESTE UN OUTIL DE DEPISTAGE EFFICACE

Le Figaro - 3 février

La généralisation de cet examen pour les femmes âgées de 50 à 74 ans permettrait de sauver 3000 vies par an.

Le dépistage organisé du cancer du sein par mammographie existe depuis 2004 en France. Tous les deux ans, les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées par courrier à se rendre chez un radiologue pour suivre cet examen pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

L'intérêt de cette démarche de prévention est régulièrement remis en cause par des études scientifiques qui divisent la communauté médicale. Selon leurs auteurs, le dépistage organisé entraînerait un grand nombre de sur-diagnostic. En clair, un certain nombre de femmes à qui l'on affirme qu'elles ont une tumeur maligne en sont en réalité dépourvues... Elles doivent, malgré tout, subir des examens complémentaires, voire des traitements lourds.

NUCLÉAIRE MORT DE L'URANIUM : AREVA POURSUIVI

La Nouvelle République – 4 février

La famille d'un ex-salarié d'une mine d'uranium d'Areva au Niger, mort en 2009 d'un cancer du poumon, a demandé vendredi la reconnaissance de la « faute inexcusable » du groupe français devant le tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS) de Melun, une « première » en la matière. La somme de 500.000 €, ainsi que le doublement de la rente actuelle de la veuve ont été demandés.

L'AUTOMEDICATION EN PROGRESSION

20 minutes.fr – 7 février

Conséquence de la vague de déremboursements des médicaments par la Sécurité sociale : le marché de l'automédication a encore progressé de 1,9 % en 2011 en France, selon le 10^e baromètre Afipa 2011 (association professionnelle qui représente les industriels du médicament d'automédication).

Quatre types de médicaments sont en croissance : les antalgiques (+ 23,2 millions d'euros en 2011), les vitamines et suppléments minéraux (+ 16,3 millions), le marché des voies respiratoires (+ 7,7 millions) et les substituts nicotiques (+7,1 millions). Autre constat : les prix des médicaments d'automédication sont à la baisse depuis janvier 2008 (- 3,6 % en euros constants).

LES FRANÇAIS CRAIGNENT D'AVOIR DE PLUS EN PLUS DE DIFFICULTES A SE SOIGNER

La dépêche du midi – 9 février

A l'approche de l'élection présidentielle, la santé s'impose comme une priorité pour 57 % de Français, révèle une étude Harris Interactive pour la Mutualité Française, jeudi 9 février. A ce titre, ils sont une majorité à craindre d'avoir de plus en plus de mal à se soigner correctement. 86 % pensent par exemple que le nombre de personnes devant renoncer à des soins sera plus important dans les années à venir, tandis que le coût des médicaments augmentera, selon 80 % de sondés.

Une majorité de Français anticipent les difficultés qu'ils rencontreront dans les prochaines années au sujet de leur santé. Bon nombre d'entre eux craignent une hausse de plusieurs coûts : les mutuelles de

santé (93 %), les dépenses restant à la charge des patients (91 %), les hospitalisations (85 %), les prix des médicaments (80 %), les dépassements d'honoraires (77 %).

Certains patients se serrent d'ores et déjà la ceinture, puisqu'ils sont 35 % à avoir déjà renoncé à des soins, tandis que 50 % en ont reportés.

Pour 57 %, la santé doit être une priorité, derrière l'emploi (82 %) et le pouvoir d'achat (63 %).

RAPPORT 2012 DE LA COUR DES COMPTES : LES PROGRES DANS LE SYSTEME DE SOINS SONT TROP LENTS

Agevillage.com – 14 février

Après le célèbre rapport de 2005 de la Cour des Comptes affirmait que les besoins des personnes âgées étaient couverts à moitié.

En février 2012, la Cour reste sévère dans son nouveau rapport sur la "Prise en charge des personnes âgées dans le système de soins" : "Des progrès trop lents" titre-t-elle.

Formations des médecins, tests des médicaments, coordination des acteurs, suivi épidémiologique, les progrès sont encore faibles. La Cour s'inquiète des résultats insuffisants concernant le recours encore bien trop élevé aux urgences pour les plus âgés.

PERMANENCE DES SOINS : LES GARDES BAISSENT LA GARDE

Mutualité Française – 15 février

Le volontariat est en voie de disparition chez les généralistes. En témoigne le rapport annuel de l'Ordre des médecins qui constate une érosion régulière de la permanence des soins. En effet, rapporte Le Figaro (page 19) à l'appui de ce document, "dans 71 % des départements au moins six généralistes sur dix sont volontaires pour assurer des gardes de nuit et de week-end". Or, il y a cinq ans, 85 % des départements atteignaient le même score. D'après l'Ordre, cette tendance à la baisse a plusieurs explications, notamment celle de "la féminisation de la profession", ou encore du vieillissement progressif du corps médical.

AMIANTE : LE VERDICT DE TURIN "RESONNE COMME UN AVERTISSEMENT POUR TOUS CEUX QUI FONT PASSER LE PROFIT AVANT LA SANTE DES SALARIES"

Viva – 16 février

Le verdict du tribunal de Turin a suscité nombre de réactions en France. Les associations, syndicats et les Mutuelles de France, solidaires des victimes italiennes, ont fait savoir leur satisfaction devant ce jugement qui prend la pleine mesure des responsabilités et prend en compte les dégâts considérables, à la fois humains et environnementaux, causés par l'extraction et la production d'amiante en Italie, notamment dans le Piémont

SECURITE SOCIALE - MUTUELLES – ASSURANCES

HUMANIS : UN GEANT DE LA PROTECTION SOCIALE EST NE

La Tribune – 2 février

La fusion de Novalis Taitbout et Humanis forme le premier groupe de protection sociale français avec 11,5 milliards d'euros de cotisations de retraite complémentaire (Agirc-Arrco) et 2,6 milliards de cotisations d'assurances (prévoyance et santé).

Un mastodonte de la protection sociale vient de voir le jour. Le groupe Humanis représente désormais 22,4 % des cotisations de retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arcco. Avec 2,6 milliards de primes d'assurance santé et prévoyance, il se classe aussi devant ses concurrents (AG2R La Mondiale, Malakoff-Médéric et Pro BTP).

Il illustre le formidable mouvement de fusions en cours dans l'univers de la protection sociale depuis quelques années. Le groupe Novalis-Taitbout est en effet issu de la fusion de Novalis d'une part et Taitbout d'autre part. Et Humanis est lui même le fruit de la fusion des groupes Vauban et Humanis d'un côté et du groupe Aprionis de l'autre (ce dernier étant lui même issu du rapprochement entre le groupe Apri et du groupe Ionis).

Le nouveau groupe Humanis couvre ainsi 9,2 millions de personnes en retraite complémentaire Agirc-Arcco, et 4,2 millions de personnes protégées en prévoyance et santé. Le groupe gère 3,8 milliards d'euros d'encours en épargne retraite et salariale et 8,7 milliards d'euros en gestion d'actifs. Après cette fusion, Humanis totalise plus de 15,6 milliards d'actifs gérés, et dispose d'une marge de solvabilité à 355 % des exigences réglementaires

RETRAITE A L'ETRANGER : LA COUVERTURE SOCIALE CHANGE SELON LE PAYS

Capital.fr - 3 février

Si vous décidez de partir vivre votre retraite à l'étranger de manière permanente, la couverture de vos soins de santé va dépendre du pays où vous allez vous installer.

Si vous vous installez dans un pays membre de l'Union Européenne, vous serez rattaché au régime d'assurance maladie de votre nouveau pays de résidence ; vous serez remboursé de vos frais de soins, selon la législation applicable dans ce pays. Pour cela, vous devez vous procurer un formulaire

S 1 (« Inscription en vue de bénéficier de la couverture d'assurance maladie »).

Il vous permettra de vous inscrire auprès de la caisse d'assurance maladie de votre pays de résidence. Vous n'aurez aucune cotisation à payer dans ce pays. Mais dans la mesure où la charge de vos frais de soins incombe toujours à la France, vous devrez payer une cotisation d'assurance maladie qui sera directement prélevée sur vos pensions de retraite au taux de 3,2 % pour votre retraite de base et de 4,2 % pour vos retraites complémentaires (mais vous serez exonéré de CSG et de CRDS, dès lors que vous n'avez plus votre résidence fiscale en France).

La règle est plus ou moins la même, si vous vous installez dans un pays qui a signé un accord de coordination de sécurité sociale avec la France (environ une quinzaine de pays sont concernés, comme la Croatie, la Tunisie, Monaco, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse). Vous devrez vous affilier à la caisse du pays d'accueil et vous serez remboursé de vos frais de soins, selon la législation applicable dans ce pays. Selon le pays d'installation et/ou la nature de l'accord passé, ces prestations seront à la charge de la France – vous devez alors payer une cotisation d'assurance maladie sur vos retraites françaises - ou du pays d'accueil.

En revanche, si vous vous installez dans un autre pays que ceux ci-dessus, vous ne serez plus couvert par l'assurance maladie en France. En contrepartie, vous n'avez aucune cotisation à verser. Si vous souhaitez que vos soins soient pris en charge, il faudra vous couvrir à titre privé. Pour cela, il est possible d'adhérer à la Caisse des Français de l'Etranger (CFE). Cette adhésion vous permet d'être remboursé pour vos frais de soins à l'étranger, sur la base du tarif de la sécurité sociale française. Votre cotisation dépend du montant de vos retraites : si vous percevez plus de 20.400 euros bruts par an, la cotisation est de 4 % du montant de chacune de vos pensions (elle peut être prélevée directement sur ces dernières) ; si vous percevez moins de 20.400 euros bruts par an vous devrez acquitter une cotisation minimale forfaitaire de 204 euros par trimestre en 2012.

CE N'EST PAS GAGNE POUR LE SECTEUR OPTIONNEL !

Mutuelleland – 5 février

Alors que les négociations conventionnelles bloquent toujours sur la question du secteur optionnel (Relire Secteur optionnel : les mutuelles santé font de la résistance), les mutuelles santé, l'association UFC-Que choisir et le CISS refusent la mise en place de ce secteur intermédiaire.

Mutuelle et consommateurs unis contre le secteur optionnel

Les mutuelles à travers la Mutualité française et l'association de consommateurs UFC-Que choisir joignent leurs forces et leurs arguments contre la création d'un secteur optionnel. Dans un communiqué commun, les deux organismes émettent des alternatives.

Au programme, les mutuelles santé et l'association veulent revoir la rémunération des médecins. Pour cela, elles proposent « *un encadrement réel des dépassements d'honoraires* » et une révision « *de la rémunération des actes médicaux* ».

Objectif : associer tous les payeurs, qu'il s'agisse des patients, des complémentaires ou de l'Assurance Maladie.

Le CISS, contre également

De son côté, le collectif inter associatif sur la santé a également publié un communiqué le 2 février dernier affichant son refus de la mise en place du secteur optionnel, qu'il qualifie ironiquement de

« secteur 3 qui ne dit pas son nom ».

Le collectif souligne qu'en ne fermant pas directement le secteur 2 « on ne met donc pas fin aux dépassements d'honoraires *explosifs* qui scandalisent nos concitoyens ».

Conséquences selon le CISS : « nous allons payer deux fois : une fois au grattage (avec le dépassement), une fois au tirage (avec nos cotisations d'Assurance maladie) »

Le CISS reproche surtout de ne pas supprimer le secteur 2 où les dépassements non plafonnés seront toujours autorisés. Le collectif prône ainsi une revalorisation régulière de la rémunération de l'acte des médecins

LE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE EN QUESTION

Les Echos – 13 février

Les allègements de charges patronales vont-ils pénaliser le financement de la Sécurité sociale ? Le gouvernement assure que non. Les 13,2 milliards d'euros de cotisations en moins pour la Caisse nationale d'allocations familiales seront intégralement compensés par deux nouvelles recettes, la TVA sociale et le relèvement de la CSG sur les revenus des placements et du patrimoine. La première (1,6 point de taxation supplémentaire de la valeur ajoutée) doit rapporter 10,6 milliards, la seconde (2 points de contribution en plus sur les produits du capital) 2,6 milliards

UNE MESURE AU FINISH POUR CONTENIR LES TARIFS DES MEDECINS

Les Echos – 14 février

Xavier Bertrand annonce un arrêté pour contenir les dépassements de tarifs des médecins. A dix semaines de la présidentielle, l'exécutif veut montrer qu'il agit sur cette question sensible dont le PS s'est saisie. Mutuelles et médecins sont sceptiques

PLUS D'UN MILLION DE PERSONNES ONT SIGNE LA PETITION EN LIGNE DE LA MUTUALITE FRANÇAISE CONTRE LA TAXE SUR LES COMPLEMENTAIRES SANTE

Agevillage – 14 février

Plus d'un million de personnes ont signé la pétition en ligne de la Mutualité Française « Un impôt sur notre santé ? C'est non ! » Lancée en septembre 2011, il est rare qu'une pétition en ligne atteigne une telle participation.

Cette participation massive dans un délai aussi court montre que "l'accès aux soins est une préoccupation majeure de nos concitoyens", estime la Mutualité.

Elle poursuit sa mobilisation car la santé ne s'impose pas dans la campagne pour l'élection présidentielle.

Elle souhaite "UN GRAND DEBAT NATIONAL SUR LA SANTE DANS LE CADRE DES ECHEANCES ELECTORALES DE 2012".

Vous pouvez toujours signer la pétition « Un impôt sur notre santé ? C'est non ! » Disponible en ligne sur le site de la Mutualité Française (www.mutualite.fr/petition) et sur la quasi-totalité des sites des mutuelles adhérentes à la Mutualité Française.

DU MIEUX DANS LA PRISE EN CHARGE DES AIDES AUDITIVES ?

Mutuelleland – 18 février

Suite à la publication du rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur la souscription des contrats de complémentaire santé, le site Audition-Infos analyse du mieux dans les remboursements des aides auditives de la part des complémentaires en 2009.

Les complémentaires santé remboursent mieux les aides auditives

A l'occasion d'un rapport de la DREES sur les complémentaires santé (organismes de mutuelle, sociétés d'assurances et instituts de prévoyance), un site spécialisé dans l'information sur l'audition affirme que les aides auditives sont de mieux en mieux remboursées par les complémentaires.

Un matériel souvent très onéreux et la Sécurité Sociale qui n'intervient que très peu, les complémentaires se présentent comme une bénédiction pour les assurés souffrant de problèmes auditifs.

Selon les chiffres de la DREES (dans le rapport *Les contrats les plus souscrits auprès des complémentaires santé en 2009*), les remboursements complémentaires ont progressé de 17 % depuis 2008. Les contrats collectifs (mutuelle santé collective par exemple) proposés par les entreprises sont particulièrement efficaces en la matière.

HOPITAL : LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES EPINGLES

Le figaro.fr – 22 février

Une enquête de 60 millions de consommateurs révèle des dépassements allant jusqu'à 10 fois le tarif remboursé par la Sécurité sociale. La faute à la pénurie de praticiens qui fausse le système, estime un syndicat.

Près de 4500 euros facturés pour une prothèse de hanche alors que le prix remboursé par la Sécurité sociale se limite à 460 euros: cet exemple, parmi beaucoup d'autres, est cité par 60 millions de Consommateurs dans une enquête sur les dépassements d'honoraires à l'hôpital public à paraître jeudi.

«Autorisés à exercer une activité libérale au sein même d'un hôpital public, certains chirurgiens en profitent pour pratiquer des tarifs indécents», écrit le magazine consommériste dans son numéro de mars, au terme d'une enquête qui a duré plus d'un an et s'est heurtée à de nombreux obstacles. Ce travail, mené avec l'appui logistique de Santéclair, filiale commune à plusieurs complémentaires santé, entend révéler «l'ampleur» d'un phénomène connu et légal, le secteur libéral au sein des hôpitaux publics

LES TARIFS DES MEDECINS BIENTOT ENCADRES

Les Echos – 24 février

Le décret visant à limiter les dépassements d'honoraires des chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens libéraux a été transmis à l'assurance-maladie.

MALAKOFF MEDERIC ACCUSE DE DETOURNER UN FICHIER DE CHOMEURS A DES FINS COMMERCIALES

Mutuelleland – 24 février

Malakoff Médéric, groupe à but non lucratif qui distribue des produits de retraite, de prévoyance et des complémentaires santé est accusé par les associations de chômeurs d'avoir utilisé des fichiers provenant de Pôle Emploi dans un but commercial. Les associations viennent de déposer une plainte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

EUROPE – ETRANGER

LONDRES ENTAME LA REFORME DE SES SERVICES PUBLICS

Les Echos – 2 février

Londres poursuit ses expérimentations pour adapter son Etat providence, ce qu'il estime être la nouvelle donne sociale. Ainsi, l'effort de transfert des services publics directement aux citoyens ou à des associations de citoyens, qui sous-tend tout le programme de réformes du gouvernement, prend forme peu à peu. Une étape importante va en effet être franchie en mars avec le premier transfert d'une branche de l'administration centrale à une mutuelle constituée par les fonctionnaires qui la géraient.

Quelque 500 employés du ministère du Travail et des Retraites qui s'occupaient de l'administration des retraites de 1,5 million d'employés du secteur public vont ainsi collectivement devenir propriétaires de 25 % de ce service, rebaptisé « MyCSP ». Un spécialiste privé de ces métiers -en cours de sélection -détiendra 42 % des actions, le gouvernement complétant le tour de table avec 33 % du capital. Le but est d'associer le personnel à la bonne marche de leur entreprise et même de lui permettre de prendre une part des profits qui pourraient être dégagés grâce à des gains de productivité ou à la conquête de nouveaux contrats.

SUEDE - FAUT-IL AUTORISER LES SENIORS QUI LE VEULENT A TRAVAILLER JUSQU'A 75 ANS ?

Atlantico.fr – 11 février

Le premier ministre suédois souhaite que ses concitoyens puissent travailler jusqu'à l'âge de 75 ans. Fredrik Reinfeldt souligne que «la générosité de l'État-providence et du système de retraites suédois ne pourra être maintenue que si les Suédois travaillent plus longtemps, compte tenu de l'allongement de la durée de vie». Un exemple à suivre ? Pas si sûr car les entreprises boudent déjà les papy boomers...

RUSSIE - POUTINE PROMET HAUSSE DE SALAIRES, AIDES SOCIALES ET BAISSSE DES PRIX

L'Express - 13 février

Le Premier ministre russe, Vladimir Poutine, en campagne pour la présidentielle du 4 mars, a promis, dans un article publié lundi, d'augmenter considérablement les salaires dans le public, les retraites et les aides sociales, tout en baissant de 20 % les prix de l'immobilier

GRECE: DES COUPES DANS LES RETRAITES

Le Figaro – 17 février

Le gouvernement grec a décidé des coupes supplémentaires dans les retraites principales et complémentaires pour combler, comme l'exigeait UE et FMI, un trou de 325 millions d'euros dans le budget 2012, a-t-on appris aujourd'hui auprès du ministère du Travail.

Les pensions de retraites principales supérieures à 1.300 euros par mois seront amputées de 12 %, après de premières coupes de l'ordre de 10 % imposées en 2010, ont précisé des sources du ministère. Seuls les marins seront un peu mieux lotis, avec des coupes de 7 %.

Les retraites complémentaires seront aussi réduites à partir du seuil de 200 euros par mois, avec un taux progressif atteignant 20 % pour les pensions de 300 euros mensuels et plus.

BELGIQUE : UN MILLIER DE CITOYENS UE EXPULSES CAR ILS PROFITAIENT DE LA SECURITE SOCIALE

Le vif Info- 19 février

L'Office des étrangers a procédé à la fin de l'année dernière à l'expulsion de près d'un millier de citoyens de l'Union européenne car ils profitaient de la sécurité sociale, rapporte dimanche DeZondag.be. Le journal se base sur une réponse de la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Maggie De Block (Open Vld), à une question de son collègue de parti Guido De Padt.

UK : LE GOUVERNEMENT SOUHAITE IMPOSER UN PRIX MINIMUM A TOUTES LES BOISSONS ALCOOLISEES

Vitisphère.com – 24 février

Lors d'une récente visite dans un hôpital anglais, le premier ministre **David Cameron** a déclaré que « la consommation excessive d'alcool coûte au National Health Service (Sécurité Sociale Britannique) 3,18 milliards d'euros par an ». **David Cameron** a également demandé à ses ministres de mettre au point un système interdisant la vente de boissons alcoolisées à bas coût dans les supermarchés et commerces de proximité. Selon lui, ces points de vente à bas prix sont responsables de ce problème de santé publique

DIVERS

TVA SOCIALE : 100.000 EMPLOIS VONT ETRE CREES, SELON BERCY

Les Echos - 3 février

Le ministère de l'Economie table sur la création de 100.000 emplois grâce à l'instauration de la TVA sociale, selon le site Internet des "Echos".

Le projet de loi sur l'instauration d'une TVA sociale sera présenté mercredi en conseil des ministres. Les Echos révèlent les objectifs chiffrés de ce texte. Le gouvernement estime notamment que la mesure permettra de créer environ 100.000 emplois, un objectif réalisable sur trois ans.

L'allègement des charges portera sur les charges patronales de la branche famille de la Sécurité Sociale. Elle s'appliquera sur les salaires jusqu'à 2,1 SMIC de manière totale et sera partielle sur les

salaires jusqu'à 2,4 fois le SMIC. Cela concernera 80 % des salariés de l'industrie, précise Bercy. Dans le secteur agricole 920.000 contrats de travail seront concernés.

Pas de hausse des prix, selon Fillon

L'instauration d'une TVA sociale (1,6 point de TVA en plus), n'aurait par ailleurs pas d'effet sur les prix, selon Bercy, qui reprend un argument évoqué par le Premier ministre François Fillon jeudi soir sur France-2. La raison invoquée par le gouvernement est que cela concerne uniquement le taux normal de TVA (19,6 % actuellement) et que celui-ci ne représente que 40 % des biens et services consommés. Par ailleurs Bercy ne croit pas que les entreprises profiteront de la baisse des charges pour restaurer leurs marges. Conséquence : le prix TTC des produits et services devrait baisser pour les produits non concernés par la hausse de la TVA et rester stables pour ceux qui subiront la hausse. Néanmoins, les produits importés devraient, quant à eux, voir leurs prix augmenter.

En revanche Bercy ne fait pas d'estimation sur les gains à l'exportation. L'impact dépend de ce que les entreprises feront ou pas pour restaurer leurs marges. Ce qui est d'ailleurs vrai aussi pour les créations d'emplois.

ARGENT DES SYNDICATS : L'INTEGRALITE DU RAPPORT PERRUCHOT

Le point.fr – 16 février

Le rapport visait à faire la lumière sur les finances encore très opaques des syndicats, tant ouvriers que patronaux. Son histoire n'est pas banale. Tout commence en 2007, lorsque Nicolas Perruchot, député du Loir-et-Cher connu pour avoir été le "tombeur" de Jack Lang à la mairie de Blois, propose la création d'une commission d'enquête. L'accueil est froid. Mais en 2010, le Nouveau Centre utilise le "droit de tirage", qui autorise chaque groupe parlementaire à réclamer la création d'une commission d'enquête pour rouvrir le débat.

Consternant

Tous les groupes, UMP, socialistes, Verts, se cabrent. L'Élysée aussi rechigne à chatouiller les centrales syndicales à quelques mois de la présidentielle. Mais la commission est quand même mise en place. Le rapport est rédigé. Sur les trente membres de la commission, seuls neuf participent au vote. Deux centristes votent pour, trois socialistes contre et quatre élus UMP s'abstiennent. Le rapport Perruchot, puisqu'il n'a pas été adopté, ne sera pas publié, fait rarissime pour la Ve République.

Le Point.fr, en le mettant en ligne, décide de rendre chacun juge de son contenu. Le rapport n'est pas d'une lecture facile. Il ressort tout de même que :

- Les syndicats patronaux, en dépit de leur opulence, "tapent" dans les fonds des organismes paritaires (Sécurité sociale, Unedic, formation...).
- Les syndicats ouvriers vivent aux crochets de l'État et des organismes paritaires.
- Le syndicat agricole dominant, la FNSEA, a un art éprouvé pour confondre fonds publics et militantisme.

Au total, le rapport Perruchot dresse, entre les lignes, un rapport consternant de la vie syndicale en France. À base de combines et de faux-semblants. Où l'État participe à un jeu de rôle avec des apparatchiks syndicaux qui ne représentent pas grand-chose. La France compte 8 % de syndiqués et huit "grands" syndicats. Qui ne courent pas derrière les militants et leurs cotisations tellement il est plus facile d'actionner d'autres pompes à fric (parmi lesquelles les comités d'entreprise des sociétés publiques).

TVA SOCIALE...OU ANTISOCIALE ?

La Tribune – 8 février

100.000 emplois ! Voilà donc le chiffre magique sur lequel Nicolas Sarkozy va désormais pouvoir communiquer pour vanter les bienfaits de sa réforme du financement de la Sécurité sociale. Le chiffre figure dans le document fourni hier par le ministère des finances et constitue une moyenne entre les différents calculs effectués par Bercy avec à son appui deux arguments. D'abord, toutes les précédentes expériences de baisse du coût du travail ont été favorables à l'emploi. Ensuite, le ciblage de la mesure, sur l'industrie, notamment automobile et le secteur agricole, et sur les salaires inférieurs à 2,4 Smic permettent de traiter le problème spécifique de secteurs fortement exposés à la concurrence internationale et pour qui on peut mesurer une réelle perte de compétitivité-prix. Ces arguments sont bien sûr recevables et de ce point de vue, la hausse de la TVA (et de la CSG patrimoine) semble mériter son appellation « sociale », bien que le mot ait disparu du vocabulaire gouvernemental.

Pour autant, affirmer aussi péremptoirement que la mesure créera 100.000 emplois nets pour l'économie française reste un pari audacieux et un mode de communication à la mode soviétique.

LOISIRS ET CADRE DE VIE

MA RETRAITE ET MOI D'ISABELLE LE BOUËTTÉ : MANUEL DE SURVIE

senioractu.com – 9 février

Les éditions TLP viennent de publier « Ma retraite et moi » d'Isabelle le Bouëtté. Un petit guide en forme de « manuel de survie » pour un passage de la vie active à la vie de retraité tout en douceur. Un ouvrage qui se veut « amusant » et « décomplexant », mettant à disposition du lecteur, l'expérience et le savoir-faire d'experts.

L'auteur : **Isabelle Le Bouëtté** a commencé sa vie professionnelle en tant que consultante en stratégie et management auprès de grandes entreprises en France et à l'étranger. Elle s'est ensuite tournée vers le monde d'Internet et a ainsi créé, avec l'aide de coachs et de psychologues, un site entièrement dédié aux futurs et jeunes retraités (elle propose également des « Packs Fin de carrière » aux grandes entreprises).

RETRAITE AU SOLEIL : DES FRANÇAIS EN QUETE D'UNE VIE MEILLEURE EN THAÏLANDE

Chine Information – 17 février

La **Thaïlande**, nouvel Eldorado des français ? On n'en serait pas si loin ! Ces dernières années, les français s'expatrient de plus en plus au « pays du sourire ». Les retraités sont notamment une catégorie d'individus de plus en plus concernés par une mobilité croissante vers la Thaïlande. L'idée est de pouvoir jouir d'une retraite agréable, dans un pays au climat chaud à l'autre bout du monde, et surtout d'avoir accès à un niveau de vie plus élevé. Car nombreux sont les retraités français qui, une fois à la retraite, n'arrivent plus à joindre les deux bouts avec leur revenus mensuels ... La clé serait-elle de s'expatrier en Thaïlande pour couler des jours heureux ? Cela sonnerait presque comme un rêve : du soleil, des gens souriants et une vie moins chère. C'est en partie vrai, mais pas non plus si simple ... Il est nécessaire de bien se préparer et de se poser les bonnes questions avant de faire le grand saut et de partir s'installer en Thaïlande, pour éviter les déceptions.

GARDE D'ENFANT. ET VOILA LES «MAMIES NOUNOUS»

Le télégramme.com – 20 février

Pour arrondir leurs fins de mois, mais aussi pour rester actives et «garder du lien social», de plus en plus de retraitées se lancent dans la garde d'enfants, parfois même en devenant «au pair» dans des familles en France ou à l'étranger

LE TELEPHONE

Liaisons Sociales magazine – 1er février

Je craaaque. Ces portables qui sonnent dans tous les sens, ça commence à me taper sur les nerfs...
– M'en parle pas, chez nous, y'en a une, sa sonnerie, c'est un gosse qui rigole. Alors, au début, tu trouves ça mignon tout plein et puis au bout de la 150^e fois, t'as juste envie de l'étrangler, le môme.
– Nous, entre la flûte de Pan, ambiance Nature et Découvertes, thé vert et bâtonnets d'encens et *I Will Survive*... tu pleures. J'veais finir par leur faire bouffer leur portable, à Mister Zen and ze Gaynor girls !
– En fait, avant on était bien tranquilles...
– Avant quoi Avant le sifflement du fax et de la connexion par modem ?

Il faut savoir qu'un portable s'éteint. Pour certains, appuyer sur la touche arrêt de leur mobile constitue un sacrifice insurmontable, une frustration atroce. Cependant, c'est toujours ce que l'on devrait faire quand on est en rendez-vous. Sinon [...] vous êtes un grossier personnage.

Laurence Caracalla, *Le Carnet du savoir-vivre au bureau* (Flammarion-Le Figaro, 2009).

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation janvier 2012

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	123,06	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	141,33	- 0,4 %	2,3 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	134,73	- 4,7 %	133,57	- 5,5 %
ARRCO	131,59	- 6,9 %	130,44	- 7,7 %
AGIRC	124,92	- 11,6 %	123,83	- 12,4 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1 838 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
- Minimum de pension : **608,15 €** par mois (+ **93,03 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 14 avril 2011
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **19 115 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
 - Pour un ménage : **30 584 €** par an.*Circulaire CNAV à paraître*

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2135 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,7216 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4233 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,1354 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation (*JO de janvier 2012*)

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	122,36	123,36	123,78	123,83	123,95	123,40	124,04	123,95	124,24	124,58	125,09	124,65
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	2011											2012

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 2,29 %**

- En masse **+ 1,96 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du quatrième trimestre 2011 : **121,68**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au quatrième trimestre 2011 : **+ 2,11 %** (JO du 15 janvier 2012)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012)

- Salaire horaire brut : **9,22 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 398,37 €**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **15 300 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **6 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt <769 €

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 €** : **20,65 %**
- Prêts d'un montant supérieur à **1 524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,15 %**
- Prêts personnels : **13,98 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **6,24 %**
- Prêts à taux variable : **5,83 %**
- Prêts relais : **6,43 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 4ème trimestre 2011 (taux de l'usure) - JO de janvier 2012.